

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
de la région de Châlons-en-Champagne**

---

*AUDC/JMC.KK/2005.31*

*Châlons-en-Champagne le 23 février 2005*

**8**

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

— — — — —

**Séance du 21 février 2005**

# SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

-----  
**Procès verbal du comité syndical du 21 février 2005**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 Election du président
- 2 Election des vice-présidents
- 3 Election des autres membres du bureau
- 4 Questions diverses

L'an deux mil cinq, le 21 février, à 20 h 30, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2004 se sont réunis à la salle Malik Ousseki sur convocation en date du 1<sup>er</sup> février 2005 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents tous les membres (voir liste ci-après) à l'exception de :**

MM. CAMUS – FRANCAERT – MAINSANT. Mme DENOUVEAUX.

**Etaient porteurs d'un pouvoir :**

M. ARNOULD Michel pour M. ARROUART Hubert  
 Mme BOURÉ Anne-Marie pour M. LORÉ Jean-Jacques  
 M. COLLARD Daniel pour M. MAUCOURT Jean-Michel  
 M. DEVAUX Jean-Louis pour M. BARBARA Robert  
 M. HOGDAL Michel pour Mme BUY Nicole  
 M. HUTTEAU Jack pour M. NICAISE Roger  
 M. MORVAN Pierre pour M. MEUNIER Daniel  
 M. VAROQUIER Denis pour M. LUSSE Jackie.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

MM. BIAUX – BOURG-BROC – DELLON – DEVAUX – FERMIER – FLOT – HOGDAL  
 – JESSON – MAILLET – VALTER. Mme VASSEUR.

**SIVoM DE LA REGION DE CONDÉ-SUR-MARNE**

MM. ARNOULD Hubert – GALICHET – HANNETEL. Mme BOURÉ.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DE NOIX**

MM. BOURLIER – HENRIAT – PERARDEL. Mme ANCELLIN.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA COOLE**  
MM. DAUMONT – HUET – LACOURT – OURY Sylvain.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DE LA VESLE**  
MM. APPERT – ARNOULD Michel – CLOWEZ – VAROQUIER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GUENELLE**  
MM. BERTON – BOBAN – DROUOT - JACQUET.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EUROPORT**  
MM. BOURBIER – LONGUET – PROT – WEBER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JALONS**  
MM. COLLARD – GUISET – HUTTEAU – LE PORTIER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE**  
MM. BRIGNOLI – HUET Maurice – SCHULLER. Mme FERNANDEZ.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SUIPPES**  
MM. GODART – MAUCLERT – THOMAS. Mmes GUYOT – PERSON.

**SIEGE COMMUNAL**

MM. BERNARD – CASTAGNA – FOY – JACQUIER – JACQUINET – MORVAN –  
OURY Claude - ROULOT. Mme DEFLORENNE.

**AUTRES PARTICIPANTS**

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| M. AUBERTEL Christian  | Dessinateur, AUDC         |
| M. CHONÉ Jean-Marc     | Directeur d'Etudes, AUDC  |
| M. HUPIN Marcel        | Directeur, AUDC           |
| Melle KILLIAN Kathy    | Secrétaire, AUDC          |
| Melle NOUVELLON Amélie | Assistante d'Etudes, AUDC |

## 1. ELECTION DU PRESIDENT

### M. COLLARD

Le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte et souhaite tout d'abord vous remercier de votre participation. J'ai reçu les excuses de M. ARROUART absent pour raison de santé.

Je vous rappelle l'ordre du jour qui nous réunit ce soir :

- Election du président ;
- Election des vice-présidents ;
- Election des autres membres du bureau ;
- Questions diverses.

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous rappelle que la séance sera présidée par le doyen d'âge jusqu'à l'élection du président. Je donne donc la parole à M. BOURLIER.

### M. BOURLIER

Je vous remercie d'être venus ce soir une troisième fois pour élire les instances exécutives du Syndicat mixte du SCoT de Châlons-en-Champagne. Avant d'ouvrir l'ordre du jour et conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité, désigne M. MORVAN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## 1. ELECTION DU PRESIDENT

### M. BOURLIER

Je vous rappelle les dispositions des statuts du Syndicat mixte tels qu'ils sont annexés à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2004. Le Comité syndical est composé de 69 délégués représentant :

- 9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, Communautés de communes de l'Europort, de la Guenelle, de Jâlons, du Mont de Noix, des Sources de la Vesle, de la Vallée de la Coole, de la Vallée de la Craie et de la région de Suippes).
- Le SIVoM de la région de Condé.
- 12 communes (Athis, Bouy, Dampierre-au-Temple, Haussimont, La Chaussée-sur-Marne, Lenharrée, Moncetz-Longevas, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Hilaire-au-Temple, Sogny-aux-Moulins, Vadenay, Vassimont-et-Chapelaine).
- Le bureau est composé de 12 membres dont un président et un nombre de vice-présidents ne pouvant excéder 30 % de son effectif.

Je vous rappelle que les règles relatives à l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau sont celles que fixe le CGCT pour le maire et les adjoints. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Demande à deux délégués de bien vouloir jouer le rôle de scrutateurs.

MM. MAILLET et DAUMONT se portent volontaires.

Procède à l'appel des candidatures en demandant aux candidats de bien vouloir se présenter en indiquant leur nom, prénom et qualité.

**M. PROT**

Je propose la candidature de M. BOURLIER Claude, délégué de la Communauté de communes du Mont de Noix car il a une grande expérience des collectivités locales et une disponibilité personnelle qui lui permettra de présider efficacement le Syndicat mixte.

**M. VALTER**

Je souhaite intervenir non pas pour présenter ma candidature mais pour faire part de mon sentiment sur plusieurs points qui ont été évoqués durant les mois qui ont suivi la démission de M. ARROUART.

Tout d'abord, la distinction entre communes rurales et communes "rurbaines" ne me paraît pas pertinente. En tant que maire de Recy, je partage les mêmes difficultés, les mêmes problèmes, les mêmes ambitions que les maires de communes rurales ou "rurbaines". La vraie différence résulte à mon avis de l'antériorité et de l'expérience qu'une commune comme Recy possède de l'intercommunalité. Je salue ici le courage et la clairvoyance dont ont fait preuve mes prédécesseurs dès 1963. A cette époque, il ne devait pas être simple de convaincre des conseillers municipaux de l'opportunité de rentrer en intercommunalité tellement la crainte d'être "mangé" par la ville de Châlons était forte.

Après plus de quarante années d'intercommunalité et au regard de ma propre expérience, je suis convaincu de l'intérêt de travailler auprès d'une entité urbaine comme Châlons. Contrairement à l'idée reçue, chacune des communes membres peut s'exprimer quel que soit son poids démographique ou sa situation économique. L'intercommunalité n'est pas un lieu où s'exercerait une hégémonie d'une commune sur une autre. C'est un lieu d'échanges qui permet d'inscrire nos politiques communales dans un projet plus global et plus cohérent. Comprendre ce principe permet de faire un grand pas.

Depuis que je siége au sein de cette intercommunalité, qu'il s'agisse du district et depuis janvier 2000 de la communauté d'agglomération, je n'ai jamais vécu ni même ressenti une quelconque volonté de domination et de contrôle du député-maire de Châlons pas plus que de mes collègues. Je tiens à souligner la qualité de l'écoute entre nos communes et à tordre le coup aux rumeurs selon lesquelles notre président souhaiterait faire de l'espace du Schéma de Cohérence Territoriale une sorte de "super communauté d'agglomération".

Ce n'est pas l'idée que nous nous faisons du SCoT et la meilleure preuve du respect mutuel entre les élus de cet espace géographique a été la qualité du débat au sein des commissions du Syndicat mixte. Je n'ai jamais constaté, au sein de la commission "orientations nouvelles" où je siége, de divergences de vues majeures avec mes collègues des communes rurales.

Ces constats, qui sont partagés par beaucoup d'entre vous, m'ont convaincu d'engager une intervention avec Maurice HENRIAT sur laquelle je souhaite m'expliquer ce soir. Quand je suis sorti de la dernière réunion du comité syndical en septembre 2004, j'ai été vraiment choqué par ce nouvel échec et déçu par un débat qui n'était pas à la hauteur des vrais enjeux de territoire.

Sans en aviser mes collègues de la communauté d'agglomération, j'ai pris l'initiative de chercher une solution en prenant contact avec le maire de Marson que je ne connaissais pas auparavant. J'ai fait ce choix car je savais que M. HENRIAT était intervenu publiquement pour faire part de sa stupeur et de son mécontentement après le départ des délégués de la communauté. J'ai voulu le rencontrer pour appréhender de manière concrète les différences qui pourraient exister entre un maire appartenant à la communauté d'agglomération et un maire appartenant au secteur dit rural. Au bout de deux heures de discussion, nous avons pu

constater que nous partageons les mêmes approches sur les choses importantes. C'est pourquoi il est grand temps de se ressaisir et de recommencer à travailler ensemble.

Mon dernier propos s'adresse au candidat à la présidence du Syndicat mixte. Je me réjouis de la candidature de M. BOURLIER et l'assure du soutien des délégués de la communauté d'agglomération comme cela avait déjà été le cas lors de l'élection d'Hubert ARROUART. Je souhaiterais simplement qu'il nous précise son état d'esprit sur le fonctionnement des instances syndicales et sur les évolutions statutaires souhaitées par la communauté d'agglomération :

- En ce qui concerne le bureau, la demande porte sur le maintien de la parité entre élus de l'aire rurale et élus urbains y compris en cas d'élargissement du bureau pour tenir compte de l'adhésion de nouveaux membres.
- En ce qui concerne le comité syndical, nous souhaitons qu'une prochaine modification des statuts porte la représentation de la communauté à 30 % des sièges ce qui n'est pas une grande exigence de la part d'une intercommunalité représentant 71 % de la population.

Je vous remercie de votre attention.

### **M. BOURLIER**

Je vous assure, M. VALTER, que les demandes de la communauté d'agglomération seront prises en compte et qu'une fois l'urgence traitée, en l'occurrence le vote des actes budgétaires, j'inscrirai à l'ordre du jour d'un prochain comité syndical une modification des statuts sur laquelle chacun des membres du Syndicat mixte se prononcera.

En ce qui concerne le bureau, je suis tout à fait d'accord sur le principe de son élargissement aux secteurs géographiques qui n'étaient pas présents au moment de la création du Syndicat mixte ainsi que sur le maintien de la parité.

### **M. FERMIER**

Je voudrais prolonger le propos de Michel VALTER en soulignant que la Communauté d'agglomération souhaite avoir la moitié des sièges au bureau quel que soit le nombre de ses membres.

### **M. COLLARD**

Je prends brièvement la parole pour préciser deux points. Tout d'abord, je partage avec Michel VALTER le propos sur la nécessité de se remettre rapidement au travail au sein du Syndicat mixte.

Deuxièmement, je tiens à dire que dans les discussions qui ont suivi la démission d'Hubert ARROUART, l'idée de déséquilibrer la représentation entre l'agglomération et l'autre secteur du SCoT au sein du bureau n'a jamais été évoquée. Quel que soit le nombre de membres au bureau, il y en aura autant de chaque côté.

### **M. BOURLIER**

S'il n'y a pas d'autres candidats à la présidence, je fais procéder à la distribution des bulletins de vote et demande aux délégués porteurs de pouvoirs de bien vouloir les apporter lors du vote et de la signature de la liste d'émargement.

|  |    |
|--|----|
| Nombre d'inscrits                            | 65 |
| Nombre de votants                            | 65 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 65 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire | 2  |
| Nombre de votes exprimés                     | 63 |
| Majorité absolue                             | 32 |

**M. BOURLIER, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au premier tour.**

M. COLLARD, qui n'était pas candidat, a obtenu 2 voix et est déclaré non élu.

## **M. COLLARD**

Normalement c'est au doyen d'âge d'annoncer le scrutin mais comme le doyen est le président élu, je tiens à le féliciter et l'installer dans son rôle de président. M. le président, je vous donne la parole.

## **M. BOURLIER**

Je vous remercie de la très grande confiance que vous me faites en me confiant cette présidence. De grands dossiers nous attendent tels que le développement des transports et de la logistique avec l'aéroport international de Vatry et l'arrivée du TGV Est, la valorisation de nos productions agricoles, la réponse aux besoins résultant de la professionnalisation des Armées, le développement des communes et de l'intercommunalité et notamment la capacité de notre territoire à contractualiser les projets structurants avec la Région Champagne-Ardenne.

Cette liste n'est nullement exhaustive et bien d'autres projets nous attendent. Cette rapide évocation entend simplement démontrer la nécessité de laisser derrière nous l'épisode difficile que nous venons de traverser et de nous remettre au travail afin de rattraper le temps perdu. Nous devons maintenant marcher unis et confiants et faire avancer nos réalisations dans l'intérêt de notre bassin de vie et le bien-être de ses habitants.

Sans plus attendre, je vous propose de passer à l'élection des vice-présidents.

## **2. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

### **M. BOURLIER**

Rappelle que les statuts du Syndicat mixte prévoient que le bureau est ainsi composé :

- un président,
- onze membres avec un nombre de vice-présidents librement déterminé par l'organe délibérant du Syndicat mixte sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif du bureau.

Propose à l'assemblée de conserver le nombre de quatre vice-présidents.

Le comité syndical, à l'unanimité, fixe le nombre de vice-présidents à quatre.

### **Election du premier vice-président**

Rappelle que l'élection des vice-présidents a lieu dans les mêmes formes que l'élection du président.

Demande à MM. MAILLET et DAUMONT s'ils veulent bien continuer à remplir la fonction de scrutateur pour l'élection des quatre vice-présidents puis procède à l'appel des candidatures pour l'élection du premier vice-président en demandant aux candidats de bien vouloir se présenter en indiquant leur nom, prénom et qualité.

*Monsieur VALTER Michel, délégué de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, se porte candidat.*

Le président fait distribuer des bulletins et fait procéder au vote en demandant aux délégués porteurs de pouvoirs de les apporter lors du vote et de la signature de la liste d'émargement.

|  |    |
|--|----|
| Nombre d'inscrits                            | 65 |
| Nombre de votants                            | 65 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 65 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire | 1  |
| Nombre de votes exprimés                     | 64 |
| Majorité absolue                             | 33 |

***M. VALTER, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au premier tour.***

### ***Election du deuxième vice-président***

Le président procède à l'appel des candidatures pour l'élection du deuxième vice-président en demandant aux candidats de bien vouloir se présenter en indiquant leur nom, prénom et qualité.

### **M. COLLARD**

Je voudrais présenter la candidature d'Hubert ARROUART compte tenu du travail qu'il a accompli pour mettre en route le Syndicat mixte du SCoT.

Le président fait distribuer des bulletins et fait procéder au vote en demandant aux délégués porteurs de pouvoirs de les apporter lors du vote et de la signature de la liste d'émargement.

|  |    |
|--|----|
| Nombre d'inscrits                            | 65 |
| Nombre de votants                            | 65 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 65 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire | 1  |
| Nombre de votes exprimés                     | 64 |
| Majorité absolue                             | 33 |

***M. ARROUART, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au premier tour.***

### ***Election du troisième vice-président***

Le président procède à l'appel des candidatures pour l'élection du troisième vice-président en demandant aux candidats de bien vouloir se présenter en indiquant leur nom, prénom et qualité.

*Monsieur JESSON Jacques, délégué de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, se porte candidat.*

Le président fait distribuer des bulletins et fait procéder au vote en demandant aux délégués porteurs de pouvoirs de les apporter lors du vote et de la signature de la liste d'émargement.

|  |    |
|--|----|
| Nombre d'inscrits                            | 65 |
| Nombre de votants                            | 65 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 65 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire | 1  |
| Nombre de votes exprimés                     | 64 |
| Majorité absolue                             | 33 |

***M. JESSON, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au premier tour.***

### ***Election du quatrième vice-président***

Le président procède à l'appel des candidatures pour l'élection du quatrième vice-président en demandant aux candidats de bien vouloir se présenter en indiquant leur nom, prénom et qualité.

*Monsieur COLLARD Daniel, délégué de la Communauté de Communes de Jâlons, se porte candidat.*

Le président fait distribuer des bulletins et fait procéder au vote en demandant aux délégués porteurs de pouvoirs de les apporter lors du vote et de la signature de la liste d'émargement.

|  |    |
|--|----|
| Nombre d'inscrits                            | 65 |
| Nombre de votants                            | 65 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne      | 65 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire | 1  |
| Nombre de votes exprimés                     | 64 |
| Majorité absolue                             | 33 |

***M. COLLARD, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu au premier tour.***

### **3. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

#### **M. BOURLIER**

Rappelle qu'en application des statuts du Syndicat mixte, le bureau est composé du président et de onze membres. Après l'élection du président et des quatre vice-présidents, il reste sept sièges à pourvoir.

Le président procède à l'appel des candidatures pour l'élection des membres du bureau en demandant aux candidats de bien vouloir se présenter en indiquant leur nom, prénom et qualité.

*Huit candidats se sont déclarés : M. BIAUX Alain, délégué de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, M. CAMUS Jean-Marie, délégué de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, M. DAUMONT Jean-Pol, délégué de la Communauté de Communes de la vallée de la Coole, M. DELLON Pierre, délégué de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, Mme GUYOT Marie-Josèphe, déléguée de la Communauté de Communes de la région de Suippes, M. HANNETEL Michel, délégué du SIVoM de la région de Condé-sur-Marne et Mme VASSEUR Joëlle, déléguée de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.*

Le président fait distribuer des bulletins et procéder au vote en demandant aux délégués porteurs de pouvoirs de les apporter lors du vote et de la signature de la liste d'émargement.

|                     |    |
|---------------------|----|
| BIAUX Alain         | 64 |
| CAMUS Jean-Marie    | 64 |
| DAUMONT Jean-Pol    | 64 |
| DELLON Pierre       | 64 |
| GUYOT Marie-Josèphe | 64 |
| HANNETEL Michel     | 64 |
| VASSEUR Joëlle      | 64 |

Après dépouillement des votes, proclame les résultats :

**MM. BIAUX, CAMUS, DAUMONT, DELLON, HANNETEL et Mmes GUYOT et VASSEUR sont élus au premier tour.**

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

##### **M. DAUMONT**

Demande quel est le devenir des commissions du Syndicat mixte.

##### **M. CHONÉ**

Dit que les membres des commissions devront être renouvelés pour tenir compte des évolutions de certaines collectivités membres du Syndicat mixte.

##### **M. BOURLIER**

Complète le propos sur les commissions en disant que la préfecture sera interrogée afin de préciser le moment opportun pour procéder à ce renouvellement.

Remercie les délégués syndicaux, et lève la séance.

Invite les membres du bureau à le rejoindre à la tribune afin de fixer la date et l'ordre du jour du bureau du Syndicat mixte.

Le Secrétaire,

Signé : M. MORVAN